



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **04 juillet 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre** du mois de juillet à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 juin 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère - Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. André BUISSON - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Alain DEDISSE  
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Véronique ITTAH** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour l'étude de nouvelle structure porteuse du Contrat Territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Le portage du Contrat Territorial (CT) Vrille Nohain Mazou par Cœur de Loire a suscité plusieurs difficultés à sa bonne mise en œuvre qui ont été mises en relief lors de l'évaluation bilan du précédent contrat territorial (2017-2021). Ces difficultés rencontrées ont fait émerger la volonté des élus pour la création d'une structure syndicale dédiée à la compétence GEMA, et donc au portage du CT d'autant plus que les nouvelles modalités de financement de la région BFC sont conditionnées à la création de cette entité.

Sachant que le CT adjacent (Des Nièvrès et du Riot) porté par la Communauté de Communes Les Bertranges rencontre les mêmes problématiques, il a été suggéré d'étudier de manière approfondie l'élaboration d'une structure commune entre les deux CT. Le but de cette étude est de permettre une mise en œuvre efficace et fonctionnelle de la compétence GEMA à l'échelle des bassins versants mais également des EPCI partenaires aux CT. Les coûts associés seront mutualisés avec le CT des Nièvrès et du Riot, et l'étude sera portée sur l'ensemble du territoire des deux contrats. L'étude sera réalisée par un bureau d'étude compétent.

Le plan de financement de 2024 serait le suivant :

Dépenses		Financement	
Etude	15 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%)	7 500 €
		Collectivités (50%)	7 500 €
<b>Total coût</b>	<b>15 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>15 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 40  
Pouvoirs : 7  
Votants : 47  
Pour : 47  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Véronique ITTAH, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 10/07/2024  
Reçu en préfecture le 10/07/2024  
Publié le 10/07/2024  
ID : 058-200067916-20240704-2024\_04\_07\_11-DE

S<sup>2</sup>LO